



## CHARTRE CLUB PNA - GROUPES ADULTES

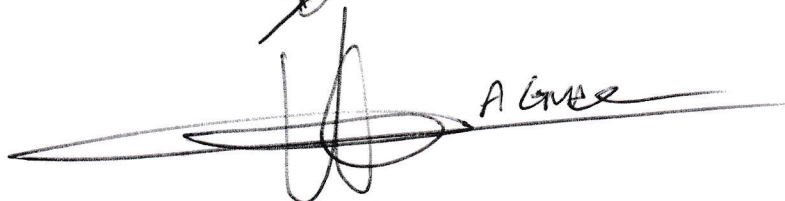
1. Chaque acteur du Club s'engage à respecter le Code d'éthique et de déontologie de la FFA (adopté à l'Assemblée générale de la FFA du 29/04/2023). Dans ce cadre, chaque athlète et membre de l'encadrement doit être traité avec respect.
2. Le club est composé d'un Bureau qui valide les décisions, d'un conseil d'administration lui-même composé des membres du Bureau et de tous les éducateurs qui donne un avis consultatif et contribue au bon fonctionnement du club.
3. L'entraîneur référent conseille et valide les plans d'entraînements des différents groupes adultes, débutants, running et compétition. Les éducateurs des groupes débutant et running doivent construire leur plan d'entraînement avec la validation de l'Entraîneur référent.
4. La sécurité des athlètes est une priorité. Toute initiative qui engage le club et qui n'a pas été programmée par ce dernier doit être validée au préalable par le Bureau du Club.
5. Chaque athlète doit trouver sa place au sein du club et peut changer de groupe tout au long de la saison en fonction de ses objectifs et/ou de ses résultats sportifs.
6. Les membres du Bureau et du Comité Directeur sont obligatoirement enregistrés dans les différents groupes de communication (Whatsapp...). Tous les acteurs adultes du club auront accès à ces différents groupes de communication pour avoir une parfaite connaissance des informations diverses et des séances d'entraînement quand elles sont proposées.
7. Le Bureau détermine les objectifs généraux pour la saison. Les éducateurs se concertent entre eux pour proposer un planning de courses au Bureau du club, en accord avec l'entraîneur référent.
8. Tout manquement au présent projet club sera examiné par le Bureau du PNA. Selon la gravité, l'acteur concerné pourra être dénoncé au Comité d'éthique de la FFA et faire l'objet de poursuites devant l'organe disciplinaire de première instance de la FFA.

A Sarlat-la-Canéda, le 01/09/2023

Chaque éducateur qui s'engage doit noter son nom, prénom et signer :

Da Cunha Estelle  


Bouayre Michaël  


 A. Gué

M. Christine BRISQVAND

